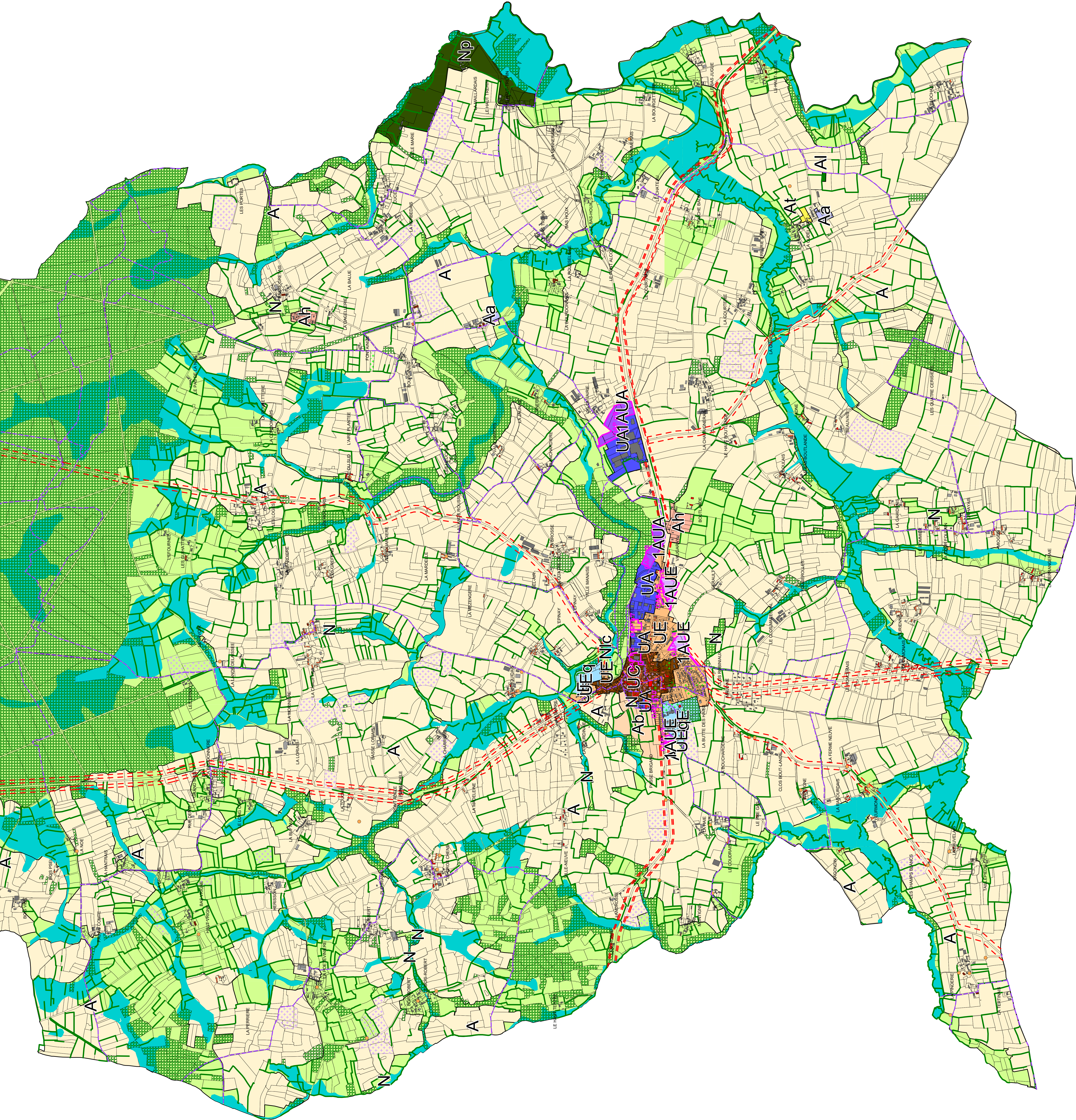


Légende

- | | | | | | | | | | | | | |
|---|-------------------|-----------------|--|---|--|---|--|---------------------|--------------------|--|--------------------------------|--|
| Chemins de randonnée identifiés au titre de l'article L151-38 du CU | Périmètre des OAP | Marché de poule | Bâtiments pouvant changer de destination | Hôtels à protéger repérés au titre de l'article L151-23 du CU | Espaces Boisés Classés protégés au titre de l'article L113-1 du CU | Zones Humides Protégées au titre de l'article L151-23 du CU | Espaces Paysagers Protégés au titre de l'article L151-23 du CU | Emplacement Réserve | Site archéologique | Éléments de patrimoine repérés au titre de l'article L151-23 du CU | Les zones identifiées au PLU : | <ul style="list-style-type: none"> 1AUA : zone à urbaniser à vocation d'activités 1AUE : zone à urbaniser à vocation d'habitation 2AUE : zone à urbaniser à vocation d'habitation A : zone agricole Aa : STECAL économique AI : zone agricole inconstructible AIU : zone agricole à urbaniser à vocation d'habitation AIU : STECAL à vocation touristique et de loisirs AIU : STECAL à vocation d'hébergement touristique N : zone naturelle Ni : zone naturelle de loisirs Nc : zone naturelle de loisirs et de camping Ny : zone naturelle protégée Ny : zone naturelle protégée d'activités UC : zone urbaine de centralité UE : zone urbaine à vocation d'habitation UEq : zone urbaine accueillant les équipements publics |
|---|-------------------|-----------------|--|---|--|---|--|---------------------|--------------------|--|--------------------------------|--|



Commune de Bazouges-la-Pérouse

Modification n°1

DOCUMENTS GRAPHIQUES - SUD

Echelle: 1/10000°

Réalisation : Juin 2022

